

# Santé Sud ne soigne pas les handicapés.



## Ce sont les professionnels de leur pays qui les soignent.

À Santé Sud, nous sommes convaincus que les pays en développement disposent de tout le potentiel pour dispenser les soins nécessaires à leur population et qu'il leur appartient de choisir la voie de leur développement. Selon notre devise « **agir sans remplacer** », depuis 1984, nous soutenons les initiatives locales en formant et en accompagnant des professionnels sanitaires et sociaux qui pourront soigner eux-mêmes les populations de leur pays.

Votre don permet ainsi à une personne particulièrement vulnérable : jeune femme enceinte ou mère de jeunes enfants, nouveau-né, enfant handicapé, malade vivant avec le VIH ou la drépanocytose, personne âgée ou isolée... **d'être correctement soignée et à long terme par les professionnels de son pays.**

**Santé Sud**  
[www.santesud.org](http://www.santesud.org)

Association de solidarité internationale à but non lucratif, Santé Sud est Reconnue d'Utilité Publique (ARUP) : 66 % de vos dons sont donc déductibles des impôts, dans la limite de 20 % de vos revenus annuels. (Pour 100 € donnés, cela ne vous coûte véritablement que 33 € !) Un reçu fiscal vous sera adressé en début d'année. Vous serez aussi tenu informé des activités de l'association et de l'utilisation de votre don.



SANTÉ SUD

**« Faites comme moi :  
aidez Santé Sud à agir  
sans remplacer ! »**



Ariane Ascaride, comédienne,  
ambassadrice de Santé Sud.